

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 6-7

Artikel: Temps à crédit

Autor: Chaponnière, Corinne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279408>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Temps à crédit

Les recherches sur le travail ménager, ces dernières années, parlaient beaucoup d'argent. Aujourd'hui, elles parlent surtout de temps. Une toute autre histoire.

Le quatrième colloque «La ménagère, une travailleuse» organisé le mois dernier à Genève par le Collège du travail a montré une fois encore combien le sujet du travail ménager est complexe, et inépuisable. Cette année, c'est la question du temps, plus que celle de l'argent, qui a dominé l'ensemble des débats: ce temps de tous dans lequel le travail domestique et familial doit trouver sa place.

Edwige Peemans-Poullet, première conférencière du colloque*, de l'Université des femmes de Bruxelles, exposa la recherche menée par son équipe pour la Commission des communautés européennes, sur le thème du «partage des responsabilités professionnelles, familiales et sociales entre hommes et femmes.»**

«Les femmes ont l'habitude de se battre pour rendre compatibles la profession et la famille, fit observer en préambule la conférencière; mais ce sont surtout les responsabilités sociales qui confèrent le pouvoir de décision.» Raison pour la-

quelle le titre de l'étude ne s'est pas contenté des deux termes traditionnellement en concurrence (travail et famille) mais inclut également les responsabilités sociales (politiques, syndicales, associatives, etc.), sans lesquelles les femmes n'ont aucune chance de se faire entendre.

L'étude analyse plusieurs paramètres du partage des responsabilités entre hommes et femmes. Et les corrélations sont beaucoup moins évidentes qu'on pourrait le supposer. L'activité professionnelle de la femme, par exemple, n'implique pas forcément un plus grand partage des tâches domestiques, alors que la venue des enfants ou le nombre d'années de mariage jouent dans ce partage un rôle – négatif – non négligeable. Quant aux activités de la vie non professionnelle, c'est le mariage qui, pour

la femme, fait la différence: si la femme non mariée consacre en effet à ses activités professionnelles à peu près le même temps qu'un homme marié, l'épouse en revanche consacre à sa vie sociale et associative la moitié moins de temps que son mari.

Le travail ménager et familial constitue

consécutives) au cours de sa carrière, quitte à avancer de deux ans sa retraite en cas de non-utilisation du crédit. «Seules les solutions collectives et obligatoires ont des chances de réduire les inégalités entre hommes et femmes, alors que les dispositions individuelles tendent systématiquement à les accroître», affirme Edwige Peemans-Poullet. «La formule du crédit de temps libre permet d'encadrer des attentes individuelles, sans l'inconvénient de s'adresser à une catégorie de personnes seulement.» Cette solution s'oppose à celle d'une réduction uniforme du temps de travail qui, selon E. Peemans-Poullet, ne peut que renforcer les inégalités sociales: «Le surplus de temps libre des femmes risquerait fort de se dissoudre dans une augmentation des autres temps de contrainte, suggère-t-elle, sachant que les discriminations à l'égard des femmes sont plus fortes encore dans

leur temps non professionnel que professionnel.»

Cette proposition ne manqua pas de soulever un débat dans le public, en particulier sur l'usage du crédit de temps. «Comment croire», demandait une participante, «que ce temps libre ne serve pas systématiquement aux hommes à se perfectionner professionnellement, et aux femmes à assurer les charges de leur maternité?» Bonne question, qui laisse le nœud du problème intact: quel que soit le temps disponible, qui en fait quoi?

La solution de l'Université des femmes est séduisante – même utopique, si l'on songe au contexte politique suisse. Mais elle ne peut que stimuler, et non déclencher hélas, le changement de mentalités qui fonde son efficacité.



Aménager le «temps de ville». (Photo Helena Mach)

évidemment le fait majeur d'inégalité dans l'organisation du temps non professionnel. La conférencière résume la situation en une formule: «L'homme y gagne autant d'heures que la femme en perd.»

Des solutions collectives et obligatoires

Face à ces inégalités dans la gestion du temps, l'étude de l'Université des femmes propose le système dit du «crédit de temps libre». Il s'agit d'un congé rétribué d'une durée de deux ans, que chaque travailleuse et travailleur pourrait gérer à sa guise (d'une après-midi hebdomadaire de libre pendant vingt ans à deux années de congé



Plus ambitieuses encore sont les propositions exposées par Marisa Rodano, deuxième conférencière du colloque. Députée honoraire du Parti communiste italien au Parlement européen, elle est une des protagonistes du renouveau de la politique féministe du PCI. « Depuis 1946, l'émancipation des femmes se concevait en termes d'égalité, de droit au travail et de services sociaux capables d'aider les femmes à assurer leur double travail », rappelle M. Rodano au début de sa conférence. « Mais nous nous sommes vite aperçues qu'il fallait changer de cap. »

Le changement de cap se produisit, entre autres stimulations, sous l'impulsion des textes de Luce Irigaray, égérie des féministes du Parti communiste italien. Les relations interpersonnelles, l'oppression patriarcale, l'avortement et le droit de la famille sont alors devenus des thèmes prioritaires. Dans le sillage de ces nouvelles réflexions naissent une « charte itinérante » (« La force des femmes vient des femmes », 1987); puis un séminaire, « Travail familial, sommes-nous toutes des ménagères » en 1988; un forum « Pour un temps des femmes » la même année, et enfin une initiative populaire pour une loi sur l'aménagement du temps: « Les femmes changent le temps » (1989).

Une année sabbatique rémunérée

C'est à cette initiative que Marisa Rodano consacra l'essentiel de sa conférence, en écho à celle d'Edwige Peemans-Poullet. « Toutes classes confondues, constate l'oratrice, le problème commun aux femmes est le temps. » Ce qui n'est ni un hasard ni une fatalité, mais plutôt une inadéquation des modèles masculins à la vie des femmes. « Le caractère masculin de l'organisation du temps apparaît surtout dans sa répartition tripartite, constate Marisa Rodano, entre huit heures de travail, huit heures de loisir, et huit heures de repos. Mais cette vision ne tient pas compte du temps domestique et familial: la plupart des femmes, elles, connaissent une journée à quatre temps. » D'où la nécessité de reconsidérer radicalement l'organisation même du temps.

A cette fin, les femmes du PCI ont lancé une proposition de loi (système comparable à notre initiative, demandant 50 000 signa-

tures) dont les revendications se présentent en trois chapitres: le « temps de vie », le « temps de travail » et le « temps de ville ». Le premier se rapproche, dans son idée, de la proposition de l'Université des femmes de Belgique. Il demande entre autres la jouissance d'une année sabbatique (à la lettre, tous les sept ans) rémunérée, dont l'usage et la répartition, comme dans le projet belge, seraient librement déterminés par les intéressés. Le chapitre sur le « temps de travail » demande une diminution du temps de travail à 35 heures hebdomadaires et l'introduction de la flexibilité des horaires. Le « temps de ville », enfin, concerne ce casse-tête bien connu des heures d'ouverture des postes, des banques et des administrations, dont « on dirait qu'ils ont été faits pour nous énerver, dit Marisa Rodano avec humour. Ils présupposent à l'évidence qu'il y a dans tout ménage une personne qui peut s'en accommoder, à côté du mari qui travaille. »

Egalement revendiquée par le projet belge, la coordination des horaires des administrations, des services publics, des magasins et des écoles figure parmi les nécessités de l'adaptation du temps à la vie des femmes. « Comme il existe des commissions d'aménagement du territoire, nous demandons un comité d'aménagement des horaires, avec des représentants des usagers et des femmes. Il s'agit là, conclut Marisa Rodano, d'un bouleversement de nos modes de travail, de vie et même de pensée: c'est une révolution culturelle que nous proposons ». Révolution culturelle fondée certes sur la différence, mais que Marisa Rodano affirme ne pas opposer au principe d'égalité: « Nous ne pourrions prétendre changer la société si nous n'étions pas au préalable reconnues comme égales. » Entre les projets belge et italien, la divergence est peut-être, encore, une question de temps: le « temps de la différence » cher à Luce Irigaray prendrait donc le relais du temps de l'égalité. A condition d'être sûr que ce temps-là a vraiment... fait son temps.

Corinne Chaponnière

* Luce Irigaray, prévue au programme du colloque, s'est désistée en dernière minute. La troisième conférencière était Jacqueline Heinen, du CNRS (France), dont nous publions une interview dans ce numéro (voir p. 14).

** Document disponible en Suisse par l'intermédiaire de Payot, rue Grenus, à Genève.

A votre bassin, mesdames !

Cours de self-défense au féminin à Genève: quelle énergie !

Le Fem Do Chi, comprenez la voie de l'énergie des femmes, est conçu pour les femmes. Il s'agit d'une méthode de self-défense basée sur leur morphologie qui permet de réagir en cas d'arrachage de sac, de chantage sexuel ou de viol, les agressions les plus fréquentes.

Une méthode conçue par Lucie Dextras, une femme menue, bourrée d'énergie et de vitalité. Installée depuis quinze ans à Paris, cette Canadienne à l'accent chaleureux a donné trois stages de Fem Do Chi à Genève. Ils étaient bondés de curieuses, mais également de femmes qui ont été agressées, violées ou de jeunes filles victimes d'exhibitionnistes, revigorées par l'humour décapant de Lucie.

J'ai rencontré cinq participantes; le sourire aux lèvres, une planche de bois impressionnante d'épaisseur dans leur sac – brisée d'un coup de main lors du stage – et une foule d'anecdotes en tête. Et puis Carmen Grela, voix douce, cheveux courts, elle devrait reprendre le flambeau de Lucie Dextras à Genève où plus rien n'existe en matière de self-défense au féminin.

Elles sont unanimes: après le stage, elles se sentent différentes, plus sûres d'elles, elles savent qu'elles peuvent se défendre.

Pour Anne-Catherine: « On ne s'attaque pas seulement à un agresseur potentiel, mais plutôt à nos faiblesses, à nos incapacités. Lucie nous réapprend des gestes que les garçons maîtrisent mais que nos mères ne nous ont pas enseignés. » Et de citer les chattes qui montrent à leurs chatons des deux sexes comment se servir de leurs griffes.

Les stagiaires découvrent ainsi que leur centre d'énergie se trouve dans le bassin alors que celui des hommes est situé dans la région du thorax.

Autre leçon, les femmes marchent mal et ne posent pas suffisamment la plante du pied sur le sol. En outre, Lucie a fait cinq ans de médecine chinoise et enseigne massages des phalanges des mains et pressions sur les doigts de pied qui stimulent l'énergie, le « chi ». « Elle nous montre comment on doit crier à partir du bassin et sortir les